

Programme de formation

A DESTINATION DES DIRIGEANTS, RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES
ET TOUTE PERSONNE EN CHARGE DES QUESTIONS DE PERSONNEL

Formation
à LYON

animée par

Hortense CHARIGNON
et
Aurore PANAYE

Avocats

Les Saisons du Social

L'occasion de faire le point des principaux textes et jurisprudences marquantes des trois derniers mois en droit du travail et de la sécurité sociale !



Détails pratiques

**4 sessions de formation
d'une demi-journée par an**

- ◊ Présentation par un binôme d'animateurs
- ◊ Analyse des nouveautés et des changements que cela implique dans la gestion du personnel
- ◊ Échanges entre participants

Prochaines sessions 2026 :

- **2 et 3 avril**
- **2 et 3 juillet**
- **8 et 9 octobre**

**Le lieu : 50 rue de
Marseille - 69007 LYON**

**Les horaires : de 9h00 à
12h30**

Les Saisons du Social

Au sommaire de la dernière session des 15 et 16 janvier 2026 :

I. ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

1. **Loi portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social**

Loi n°2025-989 du 24 octobre 2025 (JO 25)

Décret n°2025-1348 du 26 décembre 2025 déterminant les informations nécessaires aux négociations sur l'emploi et le travail des salariés expérimentés et abrogeant les articles D. 1242-2 et D. 1242-7 du code du travail

2. **PLFSS 2026**

Loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 (JO 31)

Décision du Conseil constitutionnel n°2025-899 DC du 30 décembre 2025

3. **Les petites actu'**

- **Aide à l'apprentissage**

- **Autorisation d'absences pour adoption**

Décret n°2025-1439 du 31 décembre 2025 relatif aux autorisations d'absence du salarié engagé dans une procédure d'adoption

- **Tolérance URSSAF sur les conditions d'ancienneté pour bénéficier des activités sociales et culturelles du CSE (jusqu'à fin 2026)**

Information publiée sur le Site de l'URSSAF le 19 décembre 2025

- **Prolongation du CSP**

Arrêté du 24 décembre 2025 portant agrément de l'avenant n° 11 du 25 novembre 2025 à la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle

- **Fixation du plafond annuel de la sécurité sociale pour 2026**

Arrêté du 22 décembre 2025 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2026 (JO 23)

- **Fixation du SMIC pour 2026**

Communiqué de presse du Ministère du travail et des solidarités du 12-12-2025

- **Fixation du plafond d'exonération de la part patronale des titres-restaurant**

Information publiée sur le Site de l'URSSAF le 1^{er} janvier 2026

- **Négociation collective : le Ministère du travail publie plusieurs guides et outils pour améliorer le climat social et la négociation collective**

Publication du 14 novembre 2025 : <https://travail-emploi.gouv.fr/se-lancer-dans-le-dialogue-social>

Les Saisons du Social

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

1. RELATIONS INDIVIDUELLES

A. EXÉCUTION DU CONTRAT

- ◆ Les salariés en télétravail bénéficient-ils des titres-restaurant au même titre que les salariés physiquement présents dans l'entreprise ?
- ◆ Le refus d'une visite patronale au domicile du salarié peut-il entraver la mise en œuvre du télétravail préconisé par le médecin du travail ?
- ◆ L'évaluation des compétences professionnelles des salariés peut-elle légalement porter sur des « compétences comportementales de groupe » fondées sur des notions à connotation moralisatrice telles que « optimisme », « honnêteté » ou « bon sens », utilisées dans des items comme « engagement » ou « avec simplicité » ?
- ◆ Suicide au travail : l'employeur qui ne prévient pas les RPS commet-il une faute inexcusable ?

B. RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

- ◆ Le médecin du travail peut-il valablement constater l'inaptitude du salarié à l'occasion d'une visite médicale de reprise organisée pendant la suspension du contrat de travail ?
- ◆ Dispense de reclassement : quid si l'avis d'inaptitude ne reprend pas fidèlement la mention légale ?
- ◆ Inaptitude : lorsque le salarié conteste la comptabilité du poste de reclassement au regard des recommandations émises, l'employeur est-il tenu de solliciter à nouveau le médecin du travail ?
- ◆ Les propos choquants d'un directeur, même sur le ton de l'humour, justifient-ils un renvoi immédiat ?
- ◆ Qui est compétent pour signer une rupture conventionnelle dans une association ?
- ◆ Les périodes de suspension du contrat de travail sont-elles déduites de l'ancienneté du salarié pour calculer son indemnisation lorsque le licenciement est sans cause réelle et sérieuse ?
- ◆ Les congés payés doivent-ils être pris en compte dans le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ?

Les Saisons du Social

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (suite)

2. RELATIONS COLLECTIVES

A. DURÉE DU TRAVAIL

- ◆ Repos hebdomadaire : peut-on faire travailler un salarié plus de 6 jours consécutifs ?
- ◆ Quel est le sort des congés reportés lorsque le salarié est de nouveau en arrêt maladie pendant la période de report ?

B. ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- ◆ Les entreprises d'au moins 50 salariés même non soumises à la NAO doivent-elles mettre en place un plan d'action ?

C. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

- ◆ L'entreprise utilisatrice doit-elle informer les salariés mis à disposition et remplissant les conditions pour y être électeur, de leur droit d'option en matière d'élection au CSE ?

D. SÉCURITÉ SOCIALE

- ◆ Un choc psychologique lors d'une réunion de travail constitue-t-il un accident du travail ?